

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1979.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6° législ.) : 1428, 1445 et in-8° 244.

Sénat : 90 et 118 (1979-1980).
